

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1238

8 juin 2011

SOMMAIRE

Acsof	59390	International Holding for African Development S.A. (IHAD)	59422
Acsof	59418	Internos S.à r.l.	59412
Altaï S.à r.l.	59421	ISA (International Strategic Analysis)	59394
Althea S.A.	59420	JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg S.à r.l.	59393
Aoyama S.A.	59421	JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l.	59402
Association des parents d'élèves de l'école fondamentale de Weiswampach a.s.b.l.	59422	JP Morgan Partners Global Investors (Paul) Luxembourg S.à r.l.	59401
Axe Int (SPF) S.A.	59393	JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg S.à r.l.	59393
BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l.	59398	LBPOL City S.à r.l.	59402
BBA Luxembourg Investments S.à r.l.	59416	LBPOL IV (Lux) S.à.r.l.	59406
Boissonot Finance S.A.	59391	LBPOL William II S.à.r.l.	59407
BTD Investment (SPF) S.A.	59415	LBREP Holdings S.à r.l.	59419
C.C.R. Investment S.à r.l.	59421	LBREP I Fides S.à r.l.	59419
Elternvereinigung der Primär- und Spielschulkinder der Gemeinde Weiswampach Asbl	59422	LBREP II Cannon Bridge S.à r.l.	59420
Environnement et Construction S.A.	59409	LBREP II Duna S.à r.l.	59420
ErmIT S.A.	59389	Medalsson SA	59389
Extreme Fitness Holding (Luxembourg) S.à.r.l.	59407	Resolution Quadrangle S.à r.l.	59398
FA Quartet Investments I	59378	Sigma Capital Investments S.A.	59403
FA Quartet Investments I S.A.	59378	Stradeq S.A., Business Solutions	59419
Frostbite III S.à r.l.	59407	Val Formation Sàrl	59389
Green Star S.à r.l.	59406	Victoria Holding S.à r.l.	59401
Henraux Europe S.A.	59393	Webfront	59421

**FA Quartet Investments I, Société en Commandite par Actions,
(anc. FA Quartet Investments I S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.488.

—
In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of February.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of FA Quartet Investments I S.A., (the Meeting) a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B155.488 (the Company).

The Company was incorporated as a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on the sixteenth day of September, two thousand and ten published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2280 of 26 October 2010.

The Meeting is presided by Mr Charles Tritton, residing professionally at NM ROTSCCHILD & SONS LIMITED, New Court, ST. Swithins Lane, Londres EC4P4DU, Royaume Uni, who appoints as secretary Mr Angelo Luis, residing professionally at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr Victor Decrion, residing professionally at 23 bis, Avenue Messine 75008 Paris.

The shareholder represented at the Meeting as well as the number of shares held by it has been set out on an attendance list signed by the proxy-holder of the shareholder represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the Meeting.

For the resolutions from points 3 to 9 of the agenda, a second attendance list has been set out which has been signed by the proxy-holder of the shareholders (as defined here below) represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the Meeting.

The aforesaid attendance lists, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present Meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

It appears from the first aforementioned attendance list out of 310 shares outstanding 310 shares are represented at the Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

The agenda of the present Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital;
2. Issuance of new shares;
3. Subscription of new shares;
4. Conversion of the Company into a S.C.A.;
5. Restatement of the articles of association;
6. Appointment of Five Arrows Managers S.A. as General Partner;
7. Conversion and allocation of the shares;
8. Appointment of the supervisory board member; and
9. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred euros (EUR 200.-) in order to bring the present share capital represented by three hundred and ten (310) shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, to an amount of thirty one thousand and two hundred euros (EUR 31,200.-) by way of the issue of two (2) newly issued share, in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the Company creates and issues two (2) newly issued share, in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the three hundred and ten (310) shares, as a result of the capital increase specified here above.

Third resolution

Thereupon, Five Arrows Managers S.A., a public company limited by shares (société anonyme) with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 143.757, here represented by Mr Victor Decrion, pre-named, by virtue of a power of attorney given in Lu-

xembourg, on 17th February, 2011, declares to subscribe (1) newly issued share, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) and to have it fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred euros (EUR 100.-).

Thereupon, Five Arrows Co-Investment FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Managers SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the law of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine 75008 Paris, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189, here represented by Mr Victor Decrion, pre-named, by virtue of a power of attorney given in Paris, on 17th February, 2011, declares to subscribe (1) newly issued share, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) and to have it fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred euros (EUR 100.-).

The shareholders resolve to set the share capital at an amount of thirty one thousand and two hundred euros (EUR 31,200.-).

Fourth resolution

The shareholders resolve to change the corporate form of the Company from a public company limited by shares (société anonyme) into a corporate limited partnership (société en commandite par actions - S.C.A.), without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, amortizations, appreciations, depreciations. The company having the corporate form of an S.C.A. shall continue to keep the accounts held by the S.A.

Fifth resolution

The shareholders resolve to adapt the articles of association to the new corporate form of the Company, and to set them as follows:

Art. 1. Form. There exists among the general partner (associé commandité) (the General Partner) as subscriber of the management share (the Management Share), the limited shareholders and all those who may become holders of shares in the Company (the Limited Partner or Limited Partners and together with the General Partner, the Shareholders), a company in the corporate form of a société en commandite par actions (partnership limited by shares), governed by the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Name. The company's name is "FA Quartet Investments I" (the Company).

Art. 3. Registered office.

3.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the General Partner. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

3.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. If the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

4.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 5. Duration.

5.1. The Company is formed for an unlimited period.

5.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

I. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The share capital is set at EUR 31,200.- (thirty-one thousand two hundred euro), represented by:

- 311 (three hundred and eleven) shares of ordinary shares (actions de commanditaires) in registered form, with a par value of EUR 100.- (one hundred) each, all subscribed and fully paid-up;

- 1 (one) Management Share (action de commandité) in registered form, with a par value of EUR 100.- (one hundred) subscribed and fully paid-up.

6.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

7.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

7.4. The shares are divisible up to 3 decimals and the Company recognises only one (1) owner per share.

7.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the 1915 Law.

II. Management - Representation

Art. 8. General Partner.

8.1. The Company shall be managed by the General Partner.

8.2. All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the present Articles to the Partners fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents by the General Partner.

8.4. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated.

8.5. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 9. Liability.

9.1. To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

9.2. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be paid out of the assets of the Company.

9.3. The Limited Partners' liability is limited to the share of the share capital they have contributed to the Company. Any Limited Partner who signs on behalf of the Company or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as the General Partner.

Art. 10. Supervisory board.

10.1. The operations of the Company and its financial situation, including its accountings will be supervised by the supervisory board which will be composed by at least three members (the Supervisory Board) appointed by the General Meeting.

The Supervisory Board has the powers determined by the 1915 Law. The Supervisory Board will be consulted by the General Partner on any cases which the General Partner may submit to it and ratify the instruments of the General Partner which, according to the 1915 Law, the regulations or the Articles, can exceed the powers of the General Partner.

10.2. Members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere in the management of the Company.

Members of the Supervisory Board maybe remunerated for their activities asmember of the Supervisory Board. The Company will reimburse all reasonable expenses.

III. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of Shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) The General Meeting cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the General Partner.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A Shareholder may grant written power of attorney to another person, Shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any Shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the share capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The General Partner prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and Supervisory Board to the Company.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the General Partner provides Supervisory Board with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The Supervisory Board then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the 31 May of each year at 9.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the General Partner's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by the 1915 Law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

- (i) the General Partner draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is made by the General Partner within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) In their report to the General Partner, the Supervisory Board or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

V. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with General Partner meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the General Partner.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Sixth resolution

The shareholders unanimously resolve to appoint Five Arrows Managers S.A., a public company limited by shares (société anonyme) with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 143.757, as General Partner.

Seventh resolution

The Shareholders unanimously resolve to convert the share held by Five Arrows Managers S.A., a public company limited by shares (société anonyme) with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 143.757 into the management share.

The Shareholders unanimously resolve to convert the shares held by Five Arrows Principal Investments FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Managers SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the law of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine 75008 Paris, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189 into 310 ordinary shares.

The Shareholders unanimously resolve to convert the share held by Five Arrows Co-Investment FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Managers SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the law of France, having its registered office at 23

bis, Avenue Messine 75008 Paris, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189 into 1 ordinary share.

Consequently, the shareholding of the Company is now as follows:

Shareholders	Class of Shares	Number of Shares
Five Arrows Principal Investments FCPR	Ordinary Shares	310
Five Arrows Co-Investment FCPR	Ordinary Share	1
Five Arrows Managers S.A.	Management Share	1
Total		<u>312</u>

Eight resolution

The Shareholders unanimously resolve to appoint as supervisory board members:

- Mr Marc-Olivier Laurent, born on March 4th, 1952, in Metz (France), residing professionally at 23 bis avenue de Messine, 75008, Paris, France,

- Mr Alexandre de Rothschild, born on December 3rd, 1980, in Paris (France), residing professionally at 23 bis avenue de Messine, 75008, Paris, France, and

- Monsieur Angelo Luis, born on November 25th, 1981, in Colmar (France) residing professionally at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

The supervisory board member's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders of the year 2012.

The fee for each member of the supervisory board, per meeting to be held, will be decided by the General Partner at its sole discretion, being understood that such fee may not exceed an amount of EUR 1,000 (one thousand euro).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille onze, le dix-huit février.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de FA Quartet Investments I S.A. (l'Assemblée), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.488 (la Société).

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 16^e jour du mois de septembre, deux mil dix et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juin 2008, numéro 2280 du 26 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Mr Charles Tritton, demeurant professionnellement à NM ROTHSCHILD & SONS LIMITED, New Court, ST. Swithins Lane, Londres EC4P4DU, Royaume Uni qui nomme comme secrétaire Mr Angelo Luis, demeurant professionnellement à 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mr Victor Decrion, demeurant professionnellement à 23 bis, Avenue Messine 75008 Paris.

L'actionnaire représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et les membres de l'Assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

Pour les résolutions des points 3 à 9 de l'agenda, une seconde liste de présence a été rédigée et signée par le mandataire des actionnaires (tel que défini ci-dessous) représentés et les membres de l'Assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de l'Assemblée.

Les prédites listes de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées à la présente Assemblée pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 310 actions actuellement en circulation, 310 sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital;
2. Emission de nouvelles actions;
3. Souscription de nouvelles actions;
4. Conversion de la Société en S.C.A.;
5. Refonte des statuts;
6. Nomination de Five Arrows Managers S.A. en tant que associé commandité;
7. Conversion et affectation des actions;
8. Nomination des membres du conseil de surveillance; et
9. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de deux cent euros (EUR 200,-) afin de porter le capital social actuel représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de trente et un mille et deux cents euros (EUR 31.200,-) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, toutes nominatives, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la Société créera et émettra deux (2) nouvelles actions, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les trois cent dix (310) actions existantes, suite à l'augmentation de capital social détaillée ci-dessus.

Troisième résolution

Sur ces faits, Five Arrows Managers S.A., une société anonyme, dont le siège social se situe à 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 143.757, ici représentée par Mr Victor Decrion, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 février 2011, déclare souscrire à (1) nouvelle action de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant total de cent euros (EUR 100,-).

Sur ces faits, Five Arrows Co-Investment FCPR, un fonds commun de placement à risque, établie selon les lois françaises et agissant par le biais de sa société de gestion, Five Arrows Managers SAS, une société par actions simplifiée, établie selon les lois françaises dont le siège social se situe à 23 bis, Avenue Messine 75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189, ici représentée par Mr Victor Decrion, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 février 2011, déclare souscrire à (1) nouvelle action de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant total de cent euros (EUR 100,-).

Les actionnaires décident d'établir le capital social de un montant de de trente et un mille et deux cents euros (EUR 31.200,-).

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme-S.A.-, dans une société en commandite par actions -S.C.A.-, sans discontinuité de son statut légal.

Le capital social et les réserves resteront intactes, tout comme chaque catégorie des actifs et passifs, amortissements, appréciations, dépréciations. La société ayant la forme sociale d'une S.C.A. continuera à garder les comptes détenus par la S.A.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident unanimement d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société comme suit:

Art. 1^{er} . Forme juridique. Il a été constitué entre l'associé commandité (l'Associé Commandité) en sa qualité de souscripteur de l'action de commandité (l'Action de Commandité), les associés commanditaires et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions dans la Société (l'Associé Commanditaire ou les Associés Commanditaires, ensemble avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société sous la forme d'une société en commandite par actions régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination de FA Quartet Investments I (la Société).

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans le district de la ville de Luxembourg par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'Assemblée Générale) statuant dans les formes prescrites pour les modifications des présents Statuts.

3.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

I. Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social est fixé à 31.200.- EUR (trente et un mille deux cents euros), représenté par:

- 311 (trois cent onze) actions de commanditaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- 1 (une) action de commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) souscrite et entièrement libérée.

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions.

7.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

7.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

7.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valable datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

7.4. Les actions sont divisibles jusqu'à 3 décimales et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

7.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi de 1915.

II. Gestion - Représentation

Art. 8. Associé Commandité.

8.1. La Société est gérée par l'Associé Commandité.

8.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à ou aux Actionnaires sont de la compétence de l'Associé Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.3. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par l'Associé Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.4. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de L'Associé Commandité. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

8.5. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et quelque autre société ou personne ne peut interférer ou invalider le fait que l'Associé Commandité ou n'importe lequel agent de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un administrateur, associé, délégué ou employé de tel société ou personne.

Art. 9. Responsabilité.

9.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

9.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.

9.3. La responsabilité des Associés Commanditaires est limitée au montant de capital versé par eux à la Société. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, encourt, vis-à-vis des tiers, la même responsabilité que l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

Art. 10. Conseil de surveillance.

10.1. Le fonctionnement de la Société et sa situation financière incluant particulièrement les comptes seront surveillés par un Conseil de surveillance qui sera composé de trois membres au moins (le Conseil de Surveillance) nommé par l'Associé Commandité.

Le Conseil de Surveillance a les pouvoirs les plus larges édictés par la Loi de 1915. Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité dans tous les cas ou l'Associé Commandité peut lui soumettre et ratifier tout acte instrumentaire de l'Associé Commandité qui, selon la Loi de 1915, pourrait excéder les pouvoirs de l'Associé Commandité.

10.2. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être rémunérés pour leurs activités comme membre du Conseil de Surveillance. La Société remboursera les frais raisonnables.

III. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des Actionnaires.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) L'Assemblée Générale ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Commandité.

(iii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et le Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance, qui doit ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le 31 mai de chaque année à 9 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi de 1915. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Associé Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport à l'Associé Commandité, selon le cas, le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

V. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VI. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions de l'Associé Commandité peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par l'Associé Commandité.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915 et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de nommer Five Arrows Managers S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757, Associé Commandité.

Septième résolution

Les Actionnaires décident unanimement de convertir l'action détenue par Five Arrows Managers S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757 en une action de commandité.

Les Actionnaires décident unanimement de convertir les actions détenues par Five Arrows Principal Investments FCPR, un fonds commun de placement à risque, établie selon les lois françaises et agissant par le biais de sa société de gestion, Five Arrows Managers SAS, une société par actions simplifiée, établie selon les lois françaises dont le siège social se situe à 23 bis, Avenue Messine 75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro 509 679 189 en 310 actions de commanditaire.

Les Actionnaires décident unanimement de convertir les actions détenues par Five Arrows Principal Investments FCPR, un fonds commun de placement à risque, établie selon les lois françaises et agissant par le biais de sa société de gestion, Five Arrows Managers SAS, une société par actions simplifiée, établie selon les lois françaises dont le siège social se situe à 23 bis, Avenue Messine 75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189 en 1 action de commanditaire.

En conséquence, l'actionariat est composé maintenant comme suit:

Actionnaires	Classes d'Actions	Nombre d'Actions
Five Arrows Principal Investments FCPR	Actions de commanditaire	310
Five Arrows Co-Investment FCPR	Action de commanditaire	1
Five Arrows Managers S.A.	Action de commandité	1
Total		<u>312</u>

Huitième résolution

Les Actionnaires décident unanimement de nommer les membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Marc-Olivier Laurent, né le 4 mars 1952, à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008, Paris, France,

- Monsieur Alexandre de Rothschild, né le 3 décembre 1980, à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008, Paris, France, et

- Monsieur Angelo Luis, né le 25 novembre 1981, à Colmar (France) ayant son adresse professionnelle au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le terme des mandats des membres du conseil de surveillance expirera après l'assemblée générale annuelle de 2012

Les honoraires de chaque membre du conseil de surveillance, par réunion tenue, sera déterminé par l'Associé Commandité à son entière discrétion, étant entendu que ces honoraires ne devront pas dépassés un montant de EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Tritton, Luis, Decrion, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2011. Relation: LAC/2011/8795. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011038496/613.

(110042766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Ermit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 30, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 137.381.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Xavier Jacques né le 23 Octobre 1958 à Uccle, et domicilié à 30, montée de Clausen, L-1343 Luxembourg en tant qu'Administrateur.

Le mandat prendra effet le 1^{er} mars 2011 et expirera à l'assemblée générale de 2013.

Signature.

Référence de publication: 2011044914/11.

(110049562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Medalsson SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.605.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 octobre 2010

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat de Monsieur Guy HORNICK, expert comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg et décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Gerdy ROOSE, expert comptable, né à Wevelgem le 14 février 1966 et demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDALSSON SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2011053764/18.

(110060577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Val Formation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: V@L FORMATION.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 105.360.

L'an deux mille onze, le onze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Valérie FAOU, consultante en formations, née à Metz (France), le 1^{er} janvier 1964, demeurant à F-57050 Le Ban St. Martin, 18, rue des Jardins (France),

ici représentée par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée VAL FORMATION SARL, pouvant faire le commerce sous l'enseigne de V@L FORMATION, ayant son siège social à L-5752 Frisange, 33a, rue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 105360, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 324 du 12 avril 2005.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à une cession de parts sociales intervenue dans la société, l'associée unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-5752 Frisange, 33a, rue de Luxembourg, à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2011. Relation GRE/2011/1101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011044487/48.

(110050579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Acsof, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.061.

Les comptes annuels de la société au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011050838/12.

(110057575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Boissonot Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.871.

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOISSONOT FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 85871 constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 758 du 17 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 495 du 26 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Constatation que la société n'a plus qu'un seul actionnaire.

2.- Fixation de l'adresse de la société à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

3.- Modification de l'article 4, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

4.- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

5.- Ajout d'un 5^e alinéa à l'article 7 des statuts ayant la teneur suivante:

"Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

6.- Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale."

7.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la société n'a actuellement qu'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société de nouveau à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un 5^e alinéa à l'article 7 des statuts ayant la teneur suivante:

" **Art. 7. (alinéa 5).** Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale."

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Giancarlo CERVINO, né à Catania (Italie), le 6 décembre 1967, demeurant à A-6020 Innsbruck, Herzog-Friedrich-Strasse 7 (Autriche), comme administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

L'assemblée décide encore de nommer la société SHATTERED DREAM S.A., ayant son siège au Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama, numéro d'immatriculation 552800, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Françoise HÜBSCH, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2011. Relation GRE/2011/1024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011044278/103.

(110050120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Henraux Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 21.239.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 17/03/2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société HENRAUX EUROPE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire M Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Samir AYARI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Samir AYARI.

Référence de publication: 2011044926/16.

(110049796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 92.479.

Suite à une erreur intervenue dans la dénomination de l'associée J.P. MORGAN Luxembourg I S.à.r.l., la dénomination correcte de l'associée est la suivante:

- J.P. MORGAN PARTNERS LUXEMBOURG I, S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 436.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011044939/16.

(110049957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 92.478.

Suite à une erreur intervenue dans la dénomination de l'associée J.P. MORGAN Luxembourg I S.à.r.l., la dénomination correcte de l'associée est la suivante:

- J.P. MORGAN PARTNERS LUXEMBOURG I, S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 436.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS (PTC) Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011044940/16.

(110049953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Axe Int (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.358.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notar

Référence de publication: 2011045051/11.

(110050102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

ISA (International Strategic Analysis), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5413 Canach, 31, Scheiffeschgaard.

R.C.S. Luxembourg B 159.742.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of February
Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

Mr Michael Patrick WEIDOKAL, manager, born in Berea (Ohio, U.S.A.), on August 31st, 1972, residing in L-5413 Canach, 31, Scheiffeshgaard.

Such appearing parties request the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), to establish as follows:

Art. 1. Hereby is formed a private limited liability company, which will be governed by these Articles of Association as well as by the relevant legal dispositions.

Art. 2. The name of the private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") is ISA (International Strategic Analysis)", in abbreviate «ISA».

Art. 3. The purpose of the Company is the international economic consulting and research in this domain.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Canach

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR), consisting of one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (125.-EUR) each, totally paid up and subscribed by the sole share-owner, Michael Patrick WEIDOKAL.

Art. 7. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. Shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 5 and 6 of article 189 of the Company law.

Art. 10. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 12. The company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible.

As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 16. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 17. Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

Art. 19. Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 21. For all points not regulated by these Articles of Association, reference is made to the provisions of the Law of 10th August, 1915 and its modifying acts, concerning trading companies.

Special disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2011.

Payment of the shares

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one thousand one hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire social capital and considering itself as duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting, and has passed the following resolutions:

- 1.- The address of the registered office is established at L-5413 Canach, 31 Scheiffeshgaard.
- 2.- Michael Patrick WEIDOKAL, manager, born in Berea (Ohio, U.S.A.), on August 31st, 1972, residing in L-5413 Canach, 31, Scheiffeshgaard, is appointed as sole manager for an undetermined period:
- 3.- The corporation will be validly bound by the sole signature of the manager.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the German text, the english version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing persons, who are known to the notary by their first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend elf, den dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Michael Patrick WEIDOKAL, Manager, geboren in Berea (Ohio, U.S.A.), am 31. August 1972, wohnhaft in L-5413 Canach, 31, Scheiffeshgaard.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchen, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist "ISA (International Strategic Analysis)" abgekürzt „ISA“.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die internationale wirtschaftliche Beratung und die Forschung in diesem Bereich
Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliärer und immobiliärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Canach.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,-EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,-EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter, Herr Michael Patrick WEIDOKAL, gezeichnet wurden.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften, verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,-EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend ein hundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Adresse des Gesellschaftssitzes befindet sich in L-5413 Canach, 31, Scheiffesgaard.

2.- Zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Michael Patrick WEIDOKAL, Manager, geboren in Berea (Ohio, U.S.A.), am 31. August 1972, wohnhaft in L-5413 Canach, 31, Scheiffesgaard.

3. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtmäßig verpflichtet.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Person, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienenen Personen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Patrick WEIDOKAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 mars 2011. Relation GRE/2011/884. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 18. März 2011.

Référence de publication: 2011042702/194.

(110047770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Resolution Quadrangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.074.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 avril 2011

- La démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A., de Monsieur Paul CLARKE et de Madame Valérie INGELBRECHT de leur fonction de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique avec effet au 15 avril 2011.

- Sont nommés gérants de la Société avec effet au 15 avril 2011 et pour une durée indéterminée:

* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;

* Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054494/22.

(110061362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 517.486.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.610.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- BBA Luxembourg Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.440; and

- BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.587,

Both here represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of "BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 26 August 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2332 dated 29 October 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.610 (the "Company").

II.- That the 5,174,861 (five million one hundred seventy-four thousand eight hundred sixty-one) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Termination by anticipation on 17 March 2011 of the current financial year of the Company having started on 8 September 2010;

3. Determination of the opening and closing dates of the subsequent financial year to start on 18 March 2011 and end on 22 March 2011;

4. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years to respectively 23 March and 22 March;

5. Subsequent amendment of article 17 and article 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders of the Company waive their right to prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed of the agenda for the meeting, consider the meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 8 September 2010 as at 17 March 2011 instead of 7 September 2011.

Third resolution:

It is unanimously resolved to fix the opening and closing dates of the subsequent financial year of the Company on 18 March 2011 and end on 22 March 2011

Fourth resolution:

It is unanimously resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 23 March and 22 March.

Fifth resolution:

Further to the resolutions above, it is unanimously resolved to amend article 17 and article 18, paragraph 1 (the other paragraph of article 18 remain unchanged) of the Articles so that they shall now be read as follows:

" **Art. 17.** The financial year begins on 23 March and ends on 22 March."

" **Art. 18.** Each year, as of 22 March, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

(...)"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,200.-

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois du mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- BBA Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg 6, enregistrée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.440; et

- BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.587,

Les deux ici représentées par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont associé de la société "BBA Aviation Financial Services S.à r.l.", constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée par un acte dressé par Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 Août 2010, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2332 daté du 29 octobre 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.610 (la "Société").

II.- Que les 5,174,861 (cinq millions cent soixante quatorze mille huit cent soixante et une) parts sociales ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 17 mars 2011 de l'exercice social en cours ayant commencé le 8 septembre 2010;
3. Détermination des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social suivant, respectivement aux 18 mars 2011 et 22 mars 2011;
4. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 23 mars et 22 mars;
5. Modification subséquente de l'article 17 et de l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé à l'unanimité d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours ayant commencé le 8 septembre 2010 au 17 mars au lieu du 7 septembre 2011.

Troisième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social suivant, respectivement aux 18 mars 2011 et 22 mars 2011.

Quatrième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux subséquents de la Société respectivement aux 23 mars et 22 mars.

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1 (les autres paragraphes de l'article 18 demeurent inchangés) des Statuts de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

" **Art. 17.** L'exercice social commence le 23 mars et se termine le 22 mars."

" **Art. 18.** Chaque année, au 22 mars, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

(...)".

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.200.-

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12752. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043182/155.

(110048826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

JP Morgan Partners Global Investors (Paul) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.500.

Suite à une erreur intervenue dans la dénomination de l'associée J.P. MORGAN Luxembourg I S.à.r.l., la dénomination correcte de l'associée est la suivante:

- J.P. MORGAN PARTNERS LUXEMBOURG I, S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 436.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (PAUL) Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011044941/16.

(110049967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Victoria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 251.225,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.716.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 30 mars 2011, les associés de la Société ont

- accepté la démission de Monsieur Caspar Berendsen avec effet au 31 mars 2011 en tant que gérant de la Société;
- nommé Monsieur Xavier Geismar en tant que gérant de la Société à partir du 1^{er} avril 2011 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Frank Thihatmar, né le 11 mars 1971 à Warendorf en Allemagne, gérant,	Gérant
avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg	
Enrico Grasso, né le 12 décembre 1980 à Cuneo en Italie, gérant,	Gérant
avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres,	
Royaume-Uni	
David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois aux Etats-Unis, gérant,	Gérant
avec adresse professionnelle au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey	

Erik Thyssen, né le 11 octobre 1961 à Wilrijk en Belgique, gérant, avec adresse privée au 24 Storm van's Gravensandeweg, NL-2242 JH Wassenaar	Gérant
Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal en France, gérante, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg	Gérante
Rory Neeson, né le 6 janvier 1981 à Newmarket au Royaume-Uni, gérant, avec adresse professionnelle au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni	Gérant
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg	Gérant
Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg	Gérant
Xavier Geismar, né le 24 janvier 1975 à Nancy en France, gérant avec adresse professionnelle au 4 square Edouard VII, F-75009 Paris	Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dr Jan Könighaus
Gérant

Référence de publication: 2011047072/38.

(110051639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.501.

Suite à une erreur intervenue dans la dénomination de l'associée J.P. MORGAN Luxembourg I S.à.r.l., la dénomination correcte de l'associée est la suivante:

- J.P. MORGAN PARTNERS LUXEMBOURG I, S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 436.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS Luxembourg S.à.r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011044942/16.

(110049965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

LBPOL City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.903.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme
LBPOL City S.à r.l.
Michael Denny / Mike Tsoulies
Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044949/17.

(110049951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Sigma Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.335.

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of February,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the limited liability company (société anonyme) denominated Sigma Capital Investments S.A., organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle (the Company), incorporated pursuant to a deed of par Maître Gérard Lecuit, notary residing at the time in Hesperange, dated November 15, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – number 84 dated January 28, 2003 and whose articles of association have been restated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at the time in Mersch, dated May 4, 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 2674 dated November 3, 2008.

The Meeting was opened by Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, being in the chair (the Chairman),

who appointed as secretary, Mrs. Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg (the Secretary),

The Meeting elected as Scrutineer, Mr. Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg (the Scrutineer; the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau).

The proxy from the sole shareholder represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24), representing the entirety of the share capital of the Company of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholder(s) present or represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the sole shareholder of the Company, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;

2. Amendment of the articles of association of the Company (the Articles) with regard to its articles 8 (Board of Directors) 11 (Minutes of the Board of Directors) and 12 (Representation).

Following the approval of the foregoing by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices. The sole shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles so as to read as follows:

“ Art. 8. Board of directors.

8.1. Without prejudice to article 8.4 below, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members (the Directors), either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the General Meeting which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their remuneration and their term are fixed by the General Meeting. The General Meeting may authorise the Board of Directors to fix the remuneration of the Directors.

8.3. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the approval of the appointment by the next General Meeting.

8.4. If it is noted at a General Meeting that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the General Meeting following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable, where the term "Sole Director" is not expressly mentioned in these Articles of Association, a reference to the "Board of Directors" or "Director" used in these Articles of Association shall be read as a reference to the "Sole Director".“

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 11. of the Articles so as to read as follows:

“ Art. 11. Minutes of the Board of Directors.

“11.1. Decisions of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by the Chairman of the meeting and any other Director or the secretary (if any).

11.2. The Sole Director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

11.3. Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board of Directors or the Sole Director.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 12 of the Articles so as to read as follows:

“ Art. 12. Representation.

12.1. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two Directors, or by the signature of the Sole Director, or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or by the Sole Director.

12.2. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose, or by the Sole Director.”

There being no further business on the agenda, the Chairman thereupon closes the meeting.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

This document having been read to the members of the Bureau and the proxyholder of the sole shareholder, they sign together with the sole shareholder represented at the Meeting, the notary, the present original deed.

German translation to follow:

Im Jahre zweitausendelf, am siebzehnten Februar.

Vor mir, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Sitz in Luxembourg,

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) des alleinigen Aktionärs der Sigma Capital Investments S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle (die Gesellschaft), gegründet nach Maßgabe einer Urkunde des Notars Gérard Lecuit mit damaligem Sitz in Hesperange vom 15. November 2002 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -Nummer 84 mit Datum vom 28. Januar 2003 und dessen Satzung erneuert wurde nach einer Urkunde vom 4. Mai 2006 des Notars Henri Hellinckx mit damaligem Sitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -Nummer 2674 mit Datum vom 3 November 2008, abgehalten.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg (der Vorsitzende),

Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg, wird zur Schriftführerin der Versammlung bestellt (die Schriftführerin).

Zum Stimmzähler der Versammlung wählt die Versammlung Herr Régis Galiotto, Privatbeamter, beruflich ansässig in Luxemburg (der Stimmzähler; der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler werden nachstehend gemeinsam das Bureau genannt).

Die Vollmacht des bei der Versammlung vertretenen Aktionärs bleibt dem vorliegenden Protokoll beigeheftet und wurde von allen Parteien unterschrieben.

Nachdem das Bureau somit gebildet wurde, erklärt und bittet der Vorsitzende den Notar wie folgt zu Protokoll zu nehmen:

I. Aus einer von den Bureau-Mitgliedern erstellten und bestätigten Anwesenheitsliste geht hervor, dass fünfundzwanzigtausend (25.000) Aktien mit einem Nennwert von je ein Euro vierundzwanzig cent (EUR 1.24), die zusammen die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) bilden, bei der Versammlung ordnungsgemäß vertreten sind, so dass die Versammlung ordnungsgemäss konstituiert ist und wirksam, ohne Einberufungseinladung, über die hier nachfolgenden Tagesordnungspunkte beraten kann, da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre übereingekommen sind, sich nach Prüfung der Tagesordnung zu versammeln.

II. Die Anwesenheitsliste, die vom alleinigen Aktionär der Gesellschaft, den Mitgliedern des Bureaus und dem Notar unterzeichnet wurde, wird dieser Urkunde beigelegt. Die Vollmacht des vertretenen Aktionärs bleibt ebenfalls der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

III. Die Tagesordnung hat den folgenden Wortlaut:

1. Verzicht auf Einberufungseinladung;
2. Anänderung der Gesellschaftssatzung in Bezug auf die Artikel 8 (Verwaltungsrat), 11 (Protokolle des Verwaltungsrates) und 12 (Vertretung).

Nach Genehmigung des Vorhergehenden durch die Versammlung, fasst die Versammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf die Einberufungseinladung. Der vertretene alleinige Aktionär betrachtet sich als wirksam eingeladen und erklärt, umfassende Kenntnis von der Tagesordnung genommen zu haben, die ihm zuvor zur Verfügung gestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 8 der Gesellschaftssatzung zu ändern und ihm den folgenden Wortlaut zu geben:

„ Art. 8. Verwaltungsrat.

8.1. Unter Berücksichtigung auf nachstehenden Artikel 8.4., soll die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat geleitet werden, der aus mindestens drei Mitgliedern (die Direktoren) besteht, die Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können und für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren von der Gesellschafterversammlung ernannt werden und jederzeit von der Gesellschafterversammlung abberufen werden können.

8.2. Die Anzahl der Direktoren, ihre Vergütung und ihre Amtszeit werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt. Die Gesellschafterversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Vergütung der Direktoren festzulegen.

8.3. Bei freigewordenem Direktorensitz infolge von Tod, Rücktritt oder einem anderen Ereignis steht den verbleibenden Direktoren das Recht zu, mittels Mehrheitsentscheid für die vorläufige Ersetzung durch einen neuen Direktor Sorge zu tragen. Diese Entscheidung muss durch die nächste Aktionärsversammlung genehmigt werden.

8.4. Wenn bei einer Gesellschafterversammlung zur Kenntnis genommen wird dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Gesellschafter hat, dann darf die Gesellschaft durch einen alleinigen Direktor geführt werden bis zur Gesellschafterversammlung die die Existenz von mehreren Gesellschaftern zur Kenntnis nimmt. In diesem Fall, und insofern zutreffend, soll jedes mal wo das Wort „Alleiniger Direktor“ nicht ausdrücklich in der Gesellschaftssatzung erwähnt wird, eine Referenz an den „Verwaltungsrat“ oder „Direktor“ als eine Referenz an den „Alleinigen Direktor“ gelten.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 11 der Gesellschaftssatzung zu ändern und ihm den folgenden Wortlaut zu geben:

„ Art. 11. Protokolle des Verwaltungsrates.

11.1. Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in, vom Vorsitzenden und jedem anderen Direktor oder dem Sekretär, falls vorhanden, unterzeichneten Protokollen aufgezeichnet.

11.2. Der Alleinige Direktor, insofern zutreffend, soll auch Protokoll über seine Beschlüsse führen und unterzeichnen.

11.3. Kopien oder Auszüge der Protokolle werden von einem Direktor oder einer anderen hierzu vom Verwaltungsrat oder Alleinigen Direktor beauftragten Person unterzeichnet.“

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 12 der Gesellschaftssatzung zu ändern und ihm den folgenden Wortlaut zu geben:

„ Art. 12. Vertretung.

12.1. Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Direktoren oder die Unterschrift des Alleinigen Direktors oder die alleinige Unterschrift von ein oder mehreren Personen deren eine Ermächtigung zur Unterzeichnung vom Verwaltungsrat oder Alleinigen Direktor erteilt wurde, vertreten.

12.2. Jeder Rechtsstreit, in dem die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte auftritt, wird im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat, der von seinem Vorsitzenden oder dem zu diesem Zwecke ermächtigten Direktor vertreten wird, oder vom Alleinigen Direktor, geführt.“

Da keine weiteren Tagesordnungsangelegenheiten zu besprechen sind, schließt der Vorsitzende die Sitzung.

Die vorliegende Urkunde wurde in Luxemburg am eingangs genannten Tag erstellt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Personen in englischer Sprache verfasst wird und eine deutsche Fassung abgeschlossen wird.

Auf Wunsch der erschienenen Personen soll die englische Fassung im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Version die maßgebliche Fassung sein.

Nach Verlesung für die Mitglieder des Bureaus und den Bevollmächtigten des alleinigen Aktionärs wird die vorliegende Originalurkunde gemeinsam mit dem bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionär und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: SCHIERES – A. BRAQUET – R. GALIOTTO – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2011. Relation: LAC/2011/8351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den vierundzwanzigsten März zweitausendelf.

Référence de publication: 2011042835/173.

(110048542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Green Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3833 Schifflange, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 22.302.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 avril 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société à responsabilité limitée GREEN-STAR Sàrl, avec siège social à Schifflange, 34, rue de l'Eglise, de fait inconnue à cette adresse, (N° R.C.S.B22 302)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole KUGENER, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 avril 2011 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011055421/21.

(110061800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

LBPOL IV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 934.650,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.170.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBPOL (IV) Lux S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044950/17.

(110049962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

LBPOL William II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 136.226,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.517.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBPOL William II S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044951/17.

(110049950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Extreme Fitness Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 116.982.

—
EXTRAIT

En date du 21 avril 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Suite aux résolutions 1-2 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:
 - Brian D. Crosby, gérant A;
 - David Simon Moross, gérant A;
 - Wim Rits, gérant B; et
 - Ivo Hemelraad, gérant B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011055690/20.

(110062782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Frostbite III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 158.885.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

“Frostbite II S.à r.l.”, a company organised under Luxembourg Law, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.790 (the “Sole Shareholder”);

here represented by Ms. Aline HUBRECHT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 21 March 2011 in Luxembourg.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of “Frostbite III S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 158.885, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 14 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint State Street Services (Luxembourg) S.A., having its registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 88.409, as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L’an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Frostbite II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.790;

ici représentée par Madame Aline Hubrecht, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2011 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Frostbite III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.885, constituée suivant un acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la “Société”).

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: State Street Services (Luxembourg) S.A., établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 88.409.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hubrecht et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2011. LAC/2011/14173. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044317/100.

(110050597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

ECO S.A., Environnement et Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.967.

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTION S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1846 du 3 octobre 2006, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire d'HUART en date du 10 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1636 du 3 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 117.967.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc ASSA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi."

2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la réalisation de toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières, immobilières ou quelconques se rapportant directement ou indirectement aux activités suivantes:

- l'exécution d'études, de suivis, de contrôles de divers bâtiments, installations, sols et sous-sols;
- l'exécution de tous travaux de contrôles par mesures directes, indirectes, par prélèvements ou par toutes autres méthodes;
- l'exécution de tous travaux permettant ou devant conduire à des opérations de contrôles;
- l'exécution de tous travaux d'inventaires de matériaux et ce en tous lieux et tous milieux;
- la prestation de tous services se rattachant aux domaines précités;
- le recours aux nouvelles technologies au sens large.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, le commerce de gros, de demi-gros et de détail, l'importation, l'exportation, le courtage et la représentation, la distribution, la location et la mise à disposition sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'installation ou l'entretien:

- de tous matériaux, marchandises et produits utilisés dans le secteur des énergies renouvelables: panneaux solaires et photovoltaïques, puits canadiens, pompes à chaleur, etc.;
- de tous matériaux, marchandises, produits, machines, engins, dispositifs et outillages, neufs ou d'occasion, pour la construction, la transformation et la rénovation d'immeubles, ainsi que pour le parachèvement;
- de tous articles et fournitures électriques et lumineuses;
- de tous articles et fournitures pour la plomberie, l'isolation, le chauffage et les sanitaires;
- de tous articles de peinture, solvants et vernis; revêtements de sols et murs; décoration intérieure et extérieure.

La société pourra également fournir des services connexes ayant un rapport direct ou indirect avec le négoce de matériaux, outillages et dispositifs liés à la construction, tels que le stockage, le transport, la livraison, le montage, le démontage, etc.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes activités et opérations se rapportant au commerce de biens immeubles et aux services afférents à tels biens, ainsi, sans que l'énumération qui suit soit limitative, l'achat, la vente, la construction, la transformation, l'équipement, l'aménagement, l'entretien, la location, la prise en location, la promotion, la location-financement, le lotissement, le courtage, la prospection, la détention, la mise en valeur et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers. Elle pourra donc entre autres s'intéresser à toutes les activités d'agences immobilières.

Elle pourra en outre, de façon générale et sous réserve de restrictions légales, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec l'une ou l'autre branche de son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra également s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra enfin gérer son propre patrimoine mobilier et immobilier et s'intéresser par toutes voies de droit au développement de celui-ci. Elle pourra se porter caution et donner toute sûreté, réelle ou personnelle, en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 2).** Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social, et de modifier subséquemment l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la réalisation de toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières, immobilières ou quelconques se rapportant directement ou indirectement aux activités suivantes:

- l'exécution d'études, de suivis, de contrôles de divers bâtiments, installations, sols et sous-sols;
- l'exécution de tous travaux de contrôles par mesures directes, indirectes, par prélèvements ou par toutes autres méthodes;
- l'exécution de tous travaux permettant ou devant conduire à des opérations de contrôles;
- l'exécution de tous travaux d'inventaires de matériaux et ce en tous lieux et tous milieux;
- la prestation de tous services se rattachant aux domaines précités;
- le recours aux nouvelles technologies au sens large.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, le commerce de gros, de demi-gros et de détail, l'importation, l'exportation, le courtage et la représentation, la distribution, la location et la mise à disposition sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'installation ou l'entretien:

- de tous matériaux, marchandises et produits utilisés dans le secteur des énergies renouvelables: panneaux solaires et photovoltaïques, puits canadiens, pompes à chaleur, etc.;
- de tous matériaux, marchandises, produits, machines, engins, dispositifs et outillages, neufs ou d'occasion, pour la construction, la transformation et la rénovation d'immeubles, ainsi que pour le parachèvement;
- de tous articles et fournitures électriques et lumineuses;
- de tous articles et fournitures pour la plomberie, l'isolation, le chauffage et les sanitaires;
- de tous articles de peinture, solvants et vernis; revêtements de sols et murs; décoration intérieure et extérieure.

La société pourra également fournir des services connexes ayant un rapport direct ou indirect avec le négoce de matériaux, outillages et dispositifs liés à la construction, tels que le stockage, le transport, la livraison, le montage, le démontage, etc.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes activités et opérations se rapportant au commerce de biens immeubles et aux services afférents à tels biens, ainsi, sans que l'énumération qui suit soit limitative, l'achat, la vente, la construction, la transformation, l'équipement, l'aménagement, l'entretien, la location, la prise en location, la promotion, la location-financement, le lotissement, le courtage, la prospection, la détention, la mise en valeur et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers. Elle pourra donc entre autres s'intéresser à toutes les activités d'agences immobilières.

Elle pourra en outre, de façon générale et sous réserve de restrictions légales, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec l'une ou l'autre branche de son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra également s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra enfin gérer son propre patrimoine mobilier et immobilier et s'intéresser par toutes voies de droit au développement de celui-ci. Elle pourra se porter caution et donner toute sûreté, réelle ou personnelle, en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social."

Déclaration

Le représentant des actionnaires déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que leurs mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J.-M. Assa, S. I. Hao, L. Tran, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mars 2011. Relation: LAC/2011/13677. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043253/170.

(110048677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.236.

In the year two thousand and eleven on the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNOS REAL LIMITED, a private limited liability company, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office 65, Grosvenor Street, W1K 3JH London, United Kingdom, registered with companies registrar in England and Wales under number 05948858 (the "Sole Shareholder") hereby represented by Mrs. Fatiha Wagner, manager, with professional residence at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal in London on 16 March 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Internos Real Limited, prenamed is the sole shareholder of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") Internos S. à r.l. (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the section B and the number 142.236, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joseph ELVINGER residing in Luxembourg, dated

3 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2600 dated 24 October 2008 (the "Company");

- that the Company's articles of incorporation have been amended for the last time deed of notary Maître Joseph ELVINGER residing in Luxembourg on 8 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 668 dated 30 March 2010; and

- that the Company's share capital is fixed at 12,500 EUROS (twelve thousand five hundred euro) represented by 250 (two hundred fifty) shares, with a nominal value of 50 (fifty) each, and fully paid up.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of seven hundred and eighty-four thousand five hundred EUROS (EUR 784,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred EUROS (EUR 12,500) to seven hundred and ninety-seven thousand EUROS (EUR 797,000) by the issue of fifteen thousand six hundred and ninety (15,690) shares with a nominal value of fifty EURO (EUR 50) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up, together with a share premium of twenty-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 28.57) in aggregate.

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for fifteen thousand six hundred and ninety (15,690) new shares of fifty EUROS (EUR 50) each and to have them fully paid up and to pay up a total share premium amounting to twenty-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 28.57) by contribution in kind hereafter described:

1) Description of the contribution

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to seven hundred and eighty-four thousand five hundred and twenty-eight Euros and fifty-seven cents EUROS (EUR 784,528.57) in aggregate held by the Sole Shareholder against the Company (the "Claim").

2) Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the accounts of the Company as at December 31, 2010 (subject to audit adjustments), as well as by two certificates respectively issued by the Sole Shareholder and by the managers of Company.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the contribution is deemed to amount to seven hundred and eighty-four thousand five hundred and twenty-eight Euros and fifty-seven cents EUROS (EUR 784,528.57).

Effective implementation of the contribution in kind

Internos Real Limited, the contributor, prenamed and represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds a claim against the Company amounting to seven hundred and eighty-four thousand five hundred and twenty-eight Euros and fifty-seven cents EUROS (EUR 784,528.57);

- the said contributed claim may not be assigned and the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claim;

- the contributed liquid, certain and immediately payable claim is currently outstanding for an amount of seven hundred and eighty-four thousand five hundred and twenty-eight Euros and fifty-seven cents EUROS (EUR 784,528.57)

Report of Company's board of managers

The report of the board of managers of the Company, dated 16 March 2011, annexed to the present deed, attests that Mr. Andrew Thornton, Mrs. Fatiha Wagner and Mrs. Anna Przybylska (the managers) acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder as represented hereabove decides to restate article 5.1 of the Company's Articles of Association that will now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at seven hundred and ninety-seven thousand EUROS (EUR 797,000) represented by fifteen thousand nine hundred and forty (15,940) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Partners."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euros (EUR 2,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in her hereabove stated capacities, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNOS REAL LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois en vigueur au Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 65, Grosvenor Street, W1K 3JH Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05948858 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Fatiha Wagner, gérante, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mars 2011 à Londres.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Internos Real Limited, précitée est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Internos S. à r.l., enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 142.236, ayant son siège social sis au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2600 du 24 octobre 2008 (la «Société»);

- que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Joseph ELVINGER de résidence à Luxembourg le 8 février 2010, acte publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mars 2010 numéro 668; et

- que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) divisé en 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante) chacune, intégralement libérées.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents EUROS (EUR 784.500) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500) à sept cent quatre-vingt-dix-sept mille EUROS (EUR 797.000) par l'émission de quinze mille six cent quatre-vingt-dix (15.690) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante EUROS (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit EUROS et cinquante-sept cents (EUR 28,57).

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les quinze mille six cent quatre-vingt-dix (15.690) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement et procéder au paiement de la prime d'émission d'un montant total de vingt-huit EUROS et cinquante-sept cents (EUR 28,57) par apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-huit EUROS et cinquante-sept cents (EUR 784.528,57) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

2) Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par un bilan comptable de la Société arrêté au 31 décembre 2010 (sujet à des ajustements du réviseur d'entreprises) ainsi que deux certificats respectivement émis par l'Associé Unique et par les gérants de la Société.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimée à sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-huit EUROS et cinquante-sept cents (EUR 784.528,57).

Réalisation effective de l'apport

Internos Real Limited, apporteur, précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient une créance à l'encontre de la Société d'une valeur de sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-huit EUROS et cinquante-sept cents (EUR 784.528,57);
- ladite créance apportée n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquiescer ladite créance;
- ladite créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-huit EUROS et cinquante-sept cents (EUR 784.528,57).

Rapport du conseil de gérance de la Société

Le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 16 mars 2011, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Andrew Thornton, Madame Fatiha Wagner et Madame Anna Przybylska (les gérants), reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant décide de procéder à la refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-sept mille EUROS (797.000 EUR) représenté par quinze mille neuf cent quarante (15.940) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille deux cents EUROS (EUR 2.200).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fatiha Wagner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 mars 2011. LAC/2011/12809. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042003/163.

(110047220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

BTD Investment (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.985.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011045058/11.

(110050100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.930.254,40.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch, located at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg being the Luxembourg branch of BBA International Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its principal place of business at 20, Balderton Street, London, W1K 6TL, United Kingdom,

here represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “BBA Luxembourg Investments S.à r.l.”, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public established in Luxembourg, on 17 October 2001, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Mémorial C”) number 380 dated 8 March 2002, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.440 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 26 August 2010, by Maître Francis Kessler, published in the Mémorial C, number 2324 dated 29 October 2010 (the “Articles”).

II.- That the 95,632 (ninety-five thousand six hundred thirty-two) shares without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 17 March 2011 of the current financial year of the Company having started on 8 September 2010;
3. Determination of the opening and closing dates of the subsequent financial year to start on 18 March 2011 and end on 22 March 2011;
4. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years to respectively 23 March and 22 March;
5. Subsequent amendment of article 23 and article 24, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder of the Company waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 8 September 2010 as at 17 March 2011 instead of 7 September 2011.

Third resolution:

It is resolved to fix the opening and closing dates of the subsequent financial year of the Company on 18 March 2011 and end on 22 March 2011.

Fourth resolution:

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 23 March and 22 March.

Fifth resolution:

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 23 and article 24, paragraph 1 (the other paragraph of article 24 remain unchanged) of the Articles so that they shall now be read as follows:

“ **Art. 23. Financial year.** The financial year begins on 23 March and ends on 22 March.”

“ **Art. 24. Balance sheet.** Each year, on 22 March, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

(...)”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1.200.-

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois du mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA International Investments S.à r.l., succursale luxembourgeoise, située au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg étant la succursale luxembourgeoise de BBA International Investments S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et son siège effective de gestion au 20, Balderton Street, Londres, W1K 6TL, Royaume Uni,

ici représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «BBA Luxembourg Investments S.à r.l.», une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire public établi à Luxembourg, le 17 octobre 2001, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» («Mémorial C») numéro 380 daté du 8 mars 2002, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.440 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié pris le 26 août 2010 par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C numéro 2324 daté du 29 octobre 2010 (les «Statuts»).

II.- Que les 95.632 (quatre-vingt-quinze mille six cent trente-deux) parts sociales sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 17 mars 2011 de l'exercice social en cours ayant commencé le 8 septembre 2010;
3. Détermination des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social suivant, respectivement aux 18 mars 2011 et 22 mars 2011;

4. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 23 mars et 22 mars;

5. Modification subséquente de l'article 23 et de l'article 24, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours ayant commencé le 8 septembre 2010 au 17 mars au lieu du 7 septembre 2011.

Troisième résolution:

Il est décidé de fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social suivant aux 18 mars 2011 et 22 mars 2011 respectivement.

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à de la Société respectivement aux 23 mars et 22 mars.

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 23 et l'article 24, paragraphe 1 (les autres paragraphes de l'article 24 demeurent inchangés) des Statuts de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 23. Année sociale.** L'exercice social commence le 23 mars et se termine le 22 mars.»

« **Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 22 mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

(...)».

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.200.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12750. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043187/150.

(110048802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Acsof, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.061.

Les comptes annuels de la société au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011050839/12.

(110057581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

LBREP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.618.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.493.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP Holdings S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044952/17.

(110049813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

LBREP I Fides S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.497.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP I Fides S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044953/17.

(110049814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Stradeq S.A., Business Solutions, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 96.893.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 24 mars 2011.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société MPM International S.A. ayant son siège social 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-Sur-Syre. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société

European Management Fiduciary S.A. démissionnaire, et son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011055897/20.

(110062512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

LBREP II Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 594.050,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.118.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II Cannon Bridge S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044954/17.

(110049948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

LBREP II Duna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.705.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II Duna S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044955/17.

(110049946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Althea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.371.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044533/14.

(110051203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Altai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.138.

Suite à la démission de Monsieur Bernard Besaïd comme gérant de la société, il y a lieu de modifier le pouvoir de signature comme suit:

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.2011.

GT Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011044546/14.

(110051139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Aoyama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.295.

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044551/14.

(110051175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Webfront, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 149.188.

Il résulte d'une cession de parts datée du 29 mars 2011, que le capital de la société se répartit comme suit:

M. Christophe Dutordoir:	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011044859/12.

(110051165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

C.C.R. Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044579/10.

(110051189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

International Holding for African Development S.A. (IHAD), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.525.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 1^{er} juin 2010, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission de Madame Marina Valvasori en tant qu'administrateur à compter du 1^{er} juin 2010.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Madame Janice Allgrove, administrateur de société, née le 7 mai 1960 à Londres (Royaume Uni), demeurant à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII, en tant qu'administrateurs à compter du 1^{er} juin 2010 jusqu'au 12 mars 2015.

3. Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Janice Allgrove, administrateur
- Patricia Carraro, administrateur
- Awa Ndiaye, administrateur.
- Malick Ndiaye, administrateur

4. Les actionnaires ont pris acte du nouveau siège social du commissaire aux comptes IAS CONSULTING LTD à l'adresse suivante: 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG.

Pour le compte de International Holding For Africa Development S.A. (IHAD)

Janice Allgrove / Patricia Carraro

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011044692/25.

(110051207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Association des parents d'élèves de l'école fondamentale de Weiswampach a.s.b.l., Association sans but lucratif,

(anc. Elternvereinigung der Primär- und Spielschulkinder der Gemeinde Weiswampach Asbl).

R.C.S. Luxembourg F 1.486.

—
STATUTS

(Refonte)

Il est créé une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les statuts ci-après.

Constitution - Dénomination - Siège - Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif porte la dénomination «Association des parents d'élèves de l'école fondamentale de Weiswampach».

Art. 2. Le siège de l'association est établi à la commune de Weiswampach.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

1. De représenter les intérêts éducatifs et familiaux des parents et des élèves de l'école fondamentale, des structures d'accueil, et des structures péri- et parascolaires de la commune de Weiswampach, dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

2. De favoriser le dialogue permanent entre les parents, d'une part, le comité d'école, les élèves et les autorités scolaires, d'autre part.

3. De transmettre aux autorités scolaires les suggestions des parents d'élèves en matière de sécurité, d'administration, d'organisation, de qualité, de développement et de réussite scolaire.

4. De prendre l'initiative et la responsabilité des contacts et des échanges réguliers (au moins trois fois par an) avec le comité d'école.

5. D'étudier les questions se rattachant à l'éducation des élèves et aux droits et devoirs de la famille en cette matière.

6. D'informer en collaboration avec l'association nationale représentative tous les parents sur les sujets d'actualités scolaires nationales et internationales.

7. D'offrir à tous les parents des élèves de l'école des séances de formation pour exécuter leur tâche de représentation dans les différents commissions et comités relatifs à l'organisation scolaire, péri- et parascolaire de la commune.

8. D'organiser des activités de loisirs éducatives au profit des enfants de la commune.

Art. 5. L'association est neutre d'un point de vue politique, idéologique et confessionnel.

Composition - Admission - Exclusion - Cotisation

Art. 6. L'Association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

1. Peuvent être membres actifs les parents respectivement tuteurs ayant à charge un ou plusieurs enfants fréquentant l'école fondamentale ou des parents qui dans les 5 ans à venir auront de nouveau un enfant à charge qui intégrera l'école fondamentale.

Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois.

2. Peuvent être nommés membres d'honneur par le comité les personnes soutenant l'association ou promouvant ses buts. Les membres d'honneur jouissent, à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les membres actifs.

La qualité de membre d'honneur peut être retirée par le comité.

3. Chaque enseignant ou éducateur intéressé peut participer aux activités de l'association. S'il n'a pas le statut de membre actif, il ne dispose pas d'un droit de vote.

Art. 7. Le comité de l'association statuera sur toute demande d'admission.

Art. 8. Les membres payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du comité. Le montant maximum de la cotisation ne peut dépasser la somme de 25 €.

Art. 9. L'exclusion d'une personne pour raison grave pourra être proposée par le comité à l'assemblée générale qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix après avoir entendu l'intéressé en question dans ses explications.

Art. 10. Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant notification écrite au comité.

Quiconque ne paie pas sa cotisation endéans les 6 mois sera considéré comme démissionnaire.

Art. 11. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

Le comité

Art. 12. L'association est gérée par un comité de 3 membres au moins et de 12 membres au plus. Les membres sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles à condition qu'ils aient la charge d'un enfant, élève d'une classe de l'Enseignement fondamental à l'école de Weiswampach.

Entre deux assemblées générales, le comité peut coopter des membres à la majorité des voix; ces membres cooptés n'ont pas le droit de vote.

Art. 13. Le comité élit en son sein à la simple majorité des voix un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier.

Art. 14. Le comité se réunit chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par trimestre scolaire. Il est convoqué par son secrétaire sur la demande du président ou d'un tiers de ses membres.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

En cas d'absence du président, celui-ci est remplacé par le vice-président, sinon par le secrétaire et enfin par le membre le plus ancien de service du conseil, qui sera présent.

Il sera tenu un registre des rapports du comité.

Les décisions du comité sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est décisive.

Le membre du comité qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 15. Le comité gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association.

Sauf décision contraire, le président représente le comité.

Le président signe, conjointement avec le secrétaire toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association.

Le comité gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Art. 16. Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du comité sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif.

Art. 17. Les fonctions de membre du comité sont honorifiques.

Assemblée générale

Art. 18. Le comité convoquera une fois par année tous les membres réunis en assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu sont établis par le comité. Toute convocation à l'assemblée générale, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins 8 jours avant la date fixée par courrier simple. Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale.

Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du comité.

Des propositions supplémentaires à l'ordre du jour peuvent être formulées par les parents ou membres, étant donné quelles soient soumises au conseil au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée générale, pour que le comité soit préparé.

Tout membre actif a droit au vote et peut se faire représenter par un autre membre actif, porteur de sa procuration écrite. Le nombre de mandats pouvant être détenus par une même personne est limité à 2.

Art. 19. Il est rendu compte à l'assemblée générale des activités de l'association au cours de l'exercice écoulé et de la situation financière. L'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget du prochain exercice.

Art. 20. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Art. 21. Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant la signature du président et du secrétaire, ou de leurs remplaçants.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

Art. 22. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du comité ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le comité ou par le cinquième des membres actifs dont il est question ci-devant.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider d'une modification des statuts.

Toute convocation à l'assemblée générale extraordinaire, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins 8 jours avant la date fixée par lettre simple.

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 23. L'assemblée générale appelée à se prononcer sur une modification des statuts prendra ses décisions conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 24. Les ressources de l'association se composent: des cotisations des membres actifs, de dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise. Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 4.

Art. 25. Le trésorier encaisse les créances de l'association et en donne quittance. Il tient la comptabilité et acquitte les sommes dues par l'association. Il gère les comptes en bon père de famille. L'association est valablement engagée par la signature individuelle du trésorier pour toute transaction financière à l'exception de l'ouverture et la fermeture du compte.

Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel est soumis à un conseil de surveillance (réviseurs de caisse). Sur le rapport qui lui en est fait par le conseil de surveillance, l'assemblée générale statue sur l'approbation des comptes et donne le cas échéant décharge au trésorier et au comité.

Les membres du conseil de surveillance, au nombre de deux, sont élus par l'assemblée générale des membres à la majorité simple des voies émises. Leur mandat a une durée de deux ans. En cas d'empêchement d'un membre du conseil de surveillance, il est pourvu à son remplacement par le comité.

Art. 26. L'année sociale commence le «1^{er} septembre» pour se terminer le «31 août»

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après extinction du passif, sera versé à une association défendant les intérêts des enfants ou à tout autre organisme poursuivant un but similaire.

Art. 28. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les membres se réfèrent aux dispositions de loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2011046102/131.

(110050446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.